

# **REGLEMENT DE JEU SUR INTERNET**

## **JEU « SPONTEX - TOUT UN CINEMA »**

### **Article 1 – Préambule**

La société MAPA (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), société par actions simplifiée au capital de 35 000 010 euros, dont le siège social se trouve au 420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 314 397 720 organise sur son site Internet, accessible à l'URL [spontex.fr](http://spontex.fr) (ci-après dénommé le « Site »), du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 septembre 2017 inclus un jeu avec obligation d'achat intitulé « Spontex – Tout un cinéma », (ci-après dénommé le « Jeu »).

Le Jeu fera l'objet du présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »).

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le Site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le Site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

### **Article 2 - Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure équipée d'un équipement informatique et disposant d'un accès à internet, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et ayant acheté un ou plusieurs Produits Eligibles tels que définis à l'article 3.2, à l'exception des employés de la Société Organisatrice et des membres de leur famille, de même que les personnes ayant collaboré, à un titre quelconque, à l'organisation du Jeu.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur le Site Internet, toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte.

Chaque Produit Eligible acheté permet une participation au consommateur, sans limite de participation sur la période de l'opération.

Seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique créées à l'occasion du Jeu.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique. Par conséquent, toute utilisation d'adresses e-mail différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive. Par ailleurs toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire pourrait entraîner une élimination définitive.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et les gagnants du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa

convenance. La Société Organisatrice se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le Règlement.

### Article 3 - Déroulement du Jeu

#### 3.1 Durée

Le Jeu, se déroulera du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 juin septembre 2017 inclus, il est annoncé par des stickers collés sur les Produits Eligibles et sur le site spontex.fr  
Préalablement au début du Jeu, 80.000 codes seront générés parmi lesquels 200 codes gagnants correspondants aux 200 lots mis en jeu. Ces codes seront repiqués et imprimés unitairement sur les stickers apposés sur l'emballage des Produits Eligibles.

#### 3.2 Produits Eligibles

Les Produits éligibles dans le cadre de l'obligation d'achat, conditionnant la participation au jeu sont les produits suivants, **porteurs d'un sticker** :

- Microfibre salle de bain
- Microfibre cuisine
- Microfibre spécial vitres

#### 3.3 Description du Jeu

Pour participer au jeu, le participant doit :

- Acheter un Produit Eligible porteur d'un sticker mentionnant le jeu
- Se connecter sur le Site entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 30 septembre 2017 minuit
- Cliquer sur la bannière annonçant le jeu
- Saisir le code présent sur le sticker annonçant le jeu et collé sur l'emballage du Produit Eligible acheté

Le consommateur sait tout de suite s'il a gagné ou perdu.

Si le participant a gagné il devra communiquer son adresse mail

Le consommateur sait tout de suite s'il a gagné ou perdu.

Si le participant a gagné il devra communiquer son adresse mail ainsi qu'un mot de passe dans le formulaire qui s'affichera sur le module web. Il recevra ensuite une confirmation de son gain par mail à l'adresse mail communiquée

#### 3.4 Modalités d'envoi des lots

Le lot sera envoyé à l'adresse mail du gagnant dans un délai de 2 semaines maximum après avoir remporté son lot et communiqué ses coordonnées postales. Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, comportant des coordonnées erronées sera considérée comme nulle, et ne pourra donc donner lieu à la délivrance du lot.

### Article 4 - Description des lots

Sont mis en jeu 200 cartes 1 an de Cinéma 2 places par mois d'une valeur unitaire de 232.80€. Une carte attribuée par gain permettant de récupérer 2 places chaque mois pendant 1 an sur [1andecine.com](http://1andecine.com). Les e-billets sont acceptés 7/7j à toutes les séances, sans restriction ni complément de prix (sauf séances 3D) dans les cinémas affiliés, voir sur [1andecine.com](http://1andecine.com). Les places peuvent être utilisées en une ou plusieurs séances par une ou plusieurs personnes. Les e-billets peuvent aussi être échangés contre des codes VOD. Voir sur [1andecine.com](http://1andecine.com).

A défaut d'indication contraire, les produits ou services décrits sont dépourvus de toute option ou accessoire.

Les frais de mise en oeuvre, mise en service, installation, utilisation, formalités administratives, des produits ou services gagnés par le participant restent à la

charge exclusive de celui-ci.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des lots offerts.

Si la Société Organisatrice se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur de lots ou du redressement ou liquidation judiciaires de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le lot remporté par le participant, elle se réserve le droit de remplacer le lot prévu par un autre de même nature, ayant les mêmes caractéristiques techniques, de valeur égale ou supérieure. Le participant ne pourra réclamer aucune indemnité à la Société Organisatrice à ce titre. La Société Organisatrice n'encourt aucune responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ou de la jouissance du lot gagné dans le cadre d'une utilisation normale.

Les lots gagnés ne sont pas échangeables contre d'autres lots, ni contre leur prix ou leur contre-valeur. Ils ne peuvent être attribués à une autre personne que le participant désignerait.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté d'annulation de l'inscription du participant, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas faire parvenir un quelconque lot ou gain au Gagnant si celui-ci :

- a fourni des coordonnées fausses ou erronées lors de l'inscription,
- s'il a manifestement et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu.

#### **Article 5 – Acceptation et respect du Règlement**

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement complet.

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant s'interdit de mettre en oeuvre ou de chercher à mettre en oeuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent Règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider la dotation de toute personne ne respectant pas intégralement le règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le participant sont invalides ou si le participant a violé l'un quelconque des principes énoncés à l'article 1 du présent Règlement.

#### **Article 6 - Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n°95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui se sont connectées au Site et ont répondu aux questions de l'inscription afin d'accéder au Jeu et services du Site, disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant inscrit sur le Site a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

l'adresse de la Société Organisatrice.

#### **Article 7 – Responsabilité**

7.1 Liée à l'accès Internet du participant

La connexion au Site, implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'encombrement du réseau Internet ou de l'impossibilité de connexion des participants à Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, sa responsabilité ne pourra être engagée si les formulaires électroniques de participation ne sont pas enregistrés, incomplets, ou impossibles à vérifier.

Toute évolution ou changement du programme du Site pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du Site, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de la Société Organisatrice.

Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le Site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

**7.2 Liée au déroulement du Jeu et à son organisation par la Société Organisatrice**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Jeu si les circonstances l'exigeaient, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Si pour quelque raison que ce soit, le Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité, la bonne tenue du jeu, la Société Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait. La Société Organisatrice ne saurait notamment être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée issue de ces dysfonctionnements.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable pour des dommages de quelque nature que ce soit, ayant pour origine un cas de force majeure ou tout autre élément extérieur.

La Société Organisatrice ne fait que délivrer les lots gagnés par un Gagnant et n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur des lots, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

#### **Article 9 - Dépôt et consultation du règlement**

Le Règlement complet est déposé chez Maître Lefebvre François, huissier de justice, 4, rue u Colombier, 45000 Orléans et disponible en intégralité sur le site spontex.fr

#### **Article 10 - Loi applicable et interprétation**

Le Règlement est régi par le droit français.

Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au Tribunal compétent.

Fait à Colombes, le 30/08/2016